

Décrochage Scolaire et Maltraitance des Enfants dans les Familles Recomposées du District d'Abidjan

[School Dropout and Child Abuse in Stepfamilies in Abidjan District]

Dr KOUAME BI GOORE Roland

UFR Criminologie de l'Université Félix Houphouët Boigny

BP V34 Abidjan/ Tél. 58 26 65 98/ 56 32 04 41

E-mail : gooreroland@yahoo.fr



Résumé – Cet article propose d'étudier l'influence de l'abandon scolaire sur la maltraitance des enfants âgés de 10 à 15 ans dans les familles recomposées. La première hypothèse de l'étude stipule que la fréquentation de l'école, l'obtention des titres scolaires donne à l'enfant un statut socialement valorisé. En sortant prématurément et de manière volontaire de l'institution scolaire, l'enfant est vu comme un raté, un bon à rien. Il perd le statut qui le valorisait. Peu investi, il subit des mauvais traitements de la part des adultes devant prendre soin de lui. La seconde hypothèse stipule que les beaux-enfants ou enfants non communs du couple recomposé, ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques, étant orphelins ou ayant leur père et mère divorcés, bénéficient d'un filet protecteur plus faible, ce qui les expose beaucoup plus à la maltraitance, après leur sortie de l'école. Le cadre de référence théorique est constitué de l'approche écologique de la maltraitance et de la théorie économique du crime. Au plan méthodologique, l'étude documentaire, l'observation et les entretiens semi-directifs ont permis de recueillir des données auprès de l'échantillon d'enquête composé de 154 individus, durant 6 mois, du 4 janvier 2019 au 12 juin 2019. Cette étude a recouru aux analyses qualitatives et quantitatives. En termes de résultats, les données recueillies indiquent qu'environ 6 décrocheurs sur 10 maltraités sont des enfants nés de premiers lits contre 4 sur 10 vivant avec leurs deux parents de sang. A peu près, une moitié de ces enfants a connu le décrochage scolaire avant l'âge de 12 ans et l'autre entre 13 et 15 ans. Ayant un faible niveau d'instruction, ils vivent dans des familles dont la situation socio-économique n'est pas généralement aisée. Les difficiles conditions d'études, les rapports conflictuels à l'école, la dévalorisation de l'école à leurs yeux, leur engagement prématuré dans les activités génératrices de revenus, leurs faibles résultats scolaires et les grossesses précoces ont été à la base de leur départ de l'école. Dans la majorité des cas, ils sont peu estimés par leurs parents et beaux-parents avec qui ils entretiennent des rapports tendus, peu affectifs. Cette situation les expose aux sévices corporels, sexuels, à la maltraitance psychologique, à l'abandon ou à la négligence et à l'exploitation de leur main d'œuvre.

Mots-clés – Décrochage scolaire, maltraitance des enfants, maltraitance physique, maltraitance sexuelle, maltraitance psychologique, travail des enfants, abandon des enfants.

Abstract – This article proposes to study the influence of school dropout on the abuse of children aged 10 to 15 in stepfamilies. The first hypothesis of the study states that attending school, obtaining educational qualifications gives the child a socially valued status. By leaving school prematurely and voluntarily, the child is seen as a failure, a good-for-nothing. He loses the status that valued him. Little invested, he suffers mistreatment by adults who have to take care of him. The second hypothesis stipulates that the step-children or uncommon children of the blended couple, not living with their two biological parents, being orphans or having their father and mother divorced, benefit from a weaker protective net, which puts them at great risk. more to mistreatment after leaving school. The theoretical frame of reference consists of the ecological approach to child abuse and the economic theory of crime. Methodologically, the documentary study, observation and semi-structured interviews made it possible to collect data from the survey sample made up of 141 individuals, over 6 months, from January 4, 2019 to June 12, 2019. This study used both qualitative and quantitative analyzes. In terms of results, the data collected indicates that about 6 out of 10 abused dropouts are children born in first beds compared to 4 out of 10 living with both parents. Roughly half of these children dropped out of school before the age of 12 and the other between 13 and 15. Having a low level of education, they live in families whose socio-economic situation is generally not easy. The difficult study conditions, conflicting relationships with school, the devaluation of the school in their eyes, their premature engagement in income-generating activities, their poor school results and early pregnancy were at the root of their leaving school. In the majority of cases, they are little esteemed by their parents and parents-in-law with whom they maintain tense, not very emotional relationships. This exposes them to physical and sexual abuse, psychological abuse, neglect or neglect and exploitation of their workforce.

Keywords – School dropout, child abuse, physical abuse, sexual abuse, psychological abuse, child labor, child abandonment.

I. INTRODUCTION : QUELQUES DONNEES THEORIQUES SUR LE LIEN ENTRE L'ABANDON SCOLAIRE ET LA MALTRAITANCE INFANTILE

En 2014, 263 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes n'étaient pas scolarisés au niveau mondial (UNESCO, 2016). D'après l'enquête menée en 2015 sur les Enfant Hors du Système Scolaire (EHSS), en Côte d'Ivoire, 6.061.161 enfants et jeunes âgés de 3 à 24 ans sont en dehors du système scolaire. Dans ce groupe, on dénombre plus de filles (3.289.391) que de garçons (2.771.770), plus de ruraux (3.845.805) que de citadins (2.215.356), plus d'individus vivant dans la précarité que de personnes ayant une situation socio-économique relativement aisée (Sika et Kacou, 2018). L'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) répartit les EHSS entre trois groupes : ceux qui n'iront jamais à l'école, ceux qui y iront tardivement et ceux qui, scolarisés, abandonnent les études.

Sur le plan définitionnel, selon Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige (2017), citant Chavez, Belkin, Hornback et Adams (1991), la perception, le sens du concept d'abandon scolaire varie d'un auteur à un autre, d'un contexte à un autre. D'après Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige (2017), Hugon (2010) le nomme décrochage scolaire et le définit comme la sortie prématurée du système scolaire. Pour Bernard (2014), cité par Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige (2017), c'est la rupture

précoce de scolarité. Le phénomène a d'autres appellations : désengagement scolaire, interruption de carrière scolaire, etc. Boissonneault, Michaud, Côté, Tremblay et Allaire (2007), selon Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige (2017), appréhendent ce fait social comme un manque de réussite ou simplement de l'insuccès. Les termes « prématuré » et « précoce » sont utilisés dans cette définition parce que la sortie du système éducatif intervient au moment où l'enfant est sans diplôme, n'a pas encore achevé sa formation, a un faible niveau de qualification (Bernard, 2014, cité par Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige). Cette sortie peut être due aux empêchements absolus, aux facteurs dits limitatifs (incapacité des parents de subvenir aux besoins scolaires de l'enfant, maladies, décès de l'enfant ou tout autre motif indépendant de la volonté de l'enfant). Dans ce cas, on parle d'abandon involontaire. Par contre, le départ de l'enfant de l'école peut être le résultat d'une résolution délibérée de l'enfant, un acte voulu par lui, sans le consentement des parents. On parle alors d'abandon volontaire (Sawadogo et Soura, 2002).

Concernant les facteurs de l'abandon scolaire, Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige (2017) les appréhendent sur trois niveaux : au niveau de l'élève, de sa famille et de l'école. Au niveau de l'élève, son âge, son sexe, les échecs scolaires qu'il connaît, le début de l'école avec un retard influent positivement la probabilité d'abandonner

précocement l'école. Au sujet des caractéristiques familiales, la taille du ménage, le milieu de résidence, la part de revenu familial allouée à l'éducation des enfants, la situation économique des parents, la langue maternelle, le niveau d'études des parents, l'âge du chef de ménage sont des facteurs du décrochage scolaire. Quant au niveau de l'institution éducative elle-même, la démotivation des enseignants, leur absentéisme, leur faible conscience professionnelle, le faible traitement salarial dont ils bénéficient, le degré insuffisant de leurs qualifications et le régime de gestion des écoles sont déterminants dans la prise de décision d'abandon scolaire. Pour l'UNESCO (2016), un facteur majeur lié à l'abandon scolaire, particulièrement dans l'enseignement secondaire, est le dépassement de l'âge normal d'être à un niveau d'enseignement. Les élèves ayant dépassé l'âge normal sont ceux qui ont au moins deux ans de plus que l'âge officiel pour leur niveau. Ce dépassement est dû aux effets combinés d'une scolarisation tardive et des redoublements. Selon les données provenant des investigations menées par le Bureau International du Travail (BIT) dans le cadre du Programme « Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA) » du Bureau International du Travail, dans les pays à faibles revenus, un nombre plus important de jeunes abandonnent l'école pour des raisons qui sont, entre autres : la pauvreté, la vulnérabilité sociale, les problèmes d'accès à l'éducation, la qualité de celle-ci et les pressions sexospécifiques (BIT, 2015). En Côte d'Ivoire, Sika et Kacou (2018) écrivent qu'il y a deux types de déterminismes du phénomène EHSS : ceux qui sont internes et ceux qui sont externes au système éducatif. S'agissant des facteurs incombant à ce système, on peut citer l'insuffisance de l'offre scolaire, le redoublement, l'abandon et l'exclusion « définitive ». Concernant les facteurs externes, on a le manque de perspectives offertes par l'école, les difficultés financières des parents et surtout la non scolarisation des enfants en situation de handicap. Kouamé Bi Gooré (2013), se référant à une étude menée par l'UNICEF (2002), a indiqué que les grossesses précoces sont l'une des principales causes d'abandon scolaire chez les jeunes filles en Côte d'Ivoire. En 1997, sur 2962 cas d'abandon scolaire, 562, soit 19% étaient consécutifs à ces types de grossesses.

S'agissant des conséquences du décrochage, selon Murhi Mihigo et Bucekuderhwa Bashige, (2017) citant Gueddarri (2015), elles varient considérablement selon les individus, les sociétés et les milieux de vie. Cette sortie prématurée de l'école réduit le taux moyen de l'espérance de vie scolaire dans le pays. Ce taux est de 8 ans, en 2015, en Côte d'Ivoire alors qu'il est de 12 ans au Cap Vert et autour de 14 ans

dans les pays émergents (Sika et Kacou, 2018, se référant à Banque Mondiale, 2017). Commentant ce taux, en citant Akindès (2017), Sika et Kacou (2018) écrivent : « Ce nombre total d'années d'éducation est faible traduisant ainsi un niveau de scolarisation et d'instruction insuffisant de la population. Ce niveau de scolarisation n'est pas en mesure de favoriser l'atteinte du seuil de capitalisation de l'humain, premier facteur d'une politique de croissance durable ». Quant à BIT (2015), il a analysé les impacts du décrochage scolaire dans le domaine du travail. Pour lui, les jeunes qui sont dans cette situation avant l'âge de 15 ans courent davantage le risque de rester hors du monde du travail, c'est-à-dire, qu'ils ne compléteront pas leur transition vers le marché du travail. Comparativement à ceux qui sont plus éduqués, ces décrocheurs mettent plus de temps à trouver leur premier emploi. La qualité du premier emploi des décrocheurs est systématiquement pire ; la probabilité pour ces enfants de passer ensuite à de meilleurs emplois est moindre. Ayant une condition socioprofessionnelle précaire, beaucoup d'entre eux adoptent des comportements déviants. Ceci a été révélé par Kouamé Bi Gooré (2005) chez les déscolarisés de la commune d'Adjamé.

Concernant la maltraitance, l'OMS (2002), se référant à un article de Yoshihama et Sorenson (1994), en donne la définition suivante : « la maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel, pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir ». Dans la typologie des violences proposée par l'OMS (2002), cette victimisation infantile s'inscrit dans la violence familiale, sous-groupe de la violence dite interpersonnelle. La violence familiale renferme l'ensemble des mauvais traitements perpétrés par les membres d'une famille entre eux. La violence infligée aux enfants, au sein du ménage peut être psychologique, sexuelle, physique ou se traduire par la négligence. Lorsqu'elle est physique, elle consiste en des actes entraînant chez l'enfant des dommages corporels ou risquant d'en entraîner (gifler l'enfant, lui donner des coups de poing, le battre, le frapper avec une chicote, un objet contondant ou blessant, etc.). Lorsque la maltraitance est d'ordre sexuel, les agissements du parent sur la personne du mineur visent la satisfaction de sa libido. Collin-Vézina et Milne (2019) apprennent que cette satisfaction est obtenue au moyen des actes de menaces, de violence, d'intimidation ou de manipulation exercés contre l'enfant. L'éventail des agressions sexuelles inclut, entre

autres : les attouchements, les rapports sexuels, le viol, l'inceste, la sodomie, l'implication de l'enfant dans la prostitution ou la pornographie. Lorsque la maltraitance est de nature psychologique, elle se traduit en actes nuisant à la santé et au développement affectif, social et moral de l'enfant. Il s'agit par exemple : du fait de limiter les mouvements de l'enfant, de le dénigrer, le ridiculiser, le rejeter, le menacer, l'intimider ou avoir à son égard d'autres formes non physiques de traitements hostiles. Quant à la négligence, défaut ou privation de soins, elle renvoie au fait qu'un parent qui est en position de le faire, ne veille pas au développement de l'enfant, n'assume pas ses responsabilités parentales dans un ou plusieurs domaines. Ces domaines sont, entre autres, la santé, le développement affectif, psychomoteur, la nutrition, l'éducation. On parle également de négligence lorsque l'enfant bénéficie d'une faible supervision de la part du parent (OMS, 2002).

La maltraitance des enfants puise sa source dans bon nombre de réalités. Dubowitz et Poole (2012) ont rappelé que le modèle écologique du développement de Belsky met en lumière trois contextes où sévit la maltraitance. D'abord, il y a le contexte lié au développement et aux traits psychologiques qui comprend les caractéristiques des parents et de l'enfant, les antécédents du développement des parents et la transmission de la maltraitance d'une génération à une autre. Ensuite, il y a le contexte des interactions immédiates qui comprend le comportement des parents et les tendances des interactions parents-enfant. Enfin, il y a le contexte pris au sens large qui comprend le soutien de la collectivité et de la société, le statut socio-économique, le voisinage, les normes sociales et les influences culturelles. Selon ces auteurs, pour aboutir à la maltraitance, il n'y a pas une unique voie ; ces facteurs interagissent souvent. Ceci est relevé par Barbara et Christian (2019) qui écrivent que la violence contre les enfants est due à une interaction complexe entre la personne, la famille et les facteurs de risque sociaux. Les variables qui augmentent le risque d'occurrence de cette brutalité sont, entre autres, la pauvreté, la monoparentalité, la toxicomanie, la composition du ménage, le bas âge de la mère, la dépression parentale ou d'autres maladies mentales chez les parents, la violence conjugale.

En ce qui concerne les conséquences de la maltraitance, se référant à Felliti, Anda et Nordenberg et al. (1998), Barbara et Christian (2019) soutiennent que peu de problèmes d'ordre social causent autant de torts à la santé des enfants dans le monde que la violence et la négligence. Peu importe le type de maltraitance infligée à un enfant, elle

peut avoir des répercussions psychiques et physiques importantes pour le reste de la vie. Wekerle (2012), se référant à plusieurs auteurs note que l'enfant soumis à la violence psychologique vit un stress aigu, un stress chronique, ce qui entraîne chez lui des déficiences physiques et affectives. La déficience peut englober un grand nombre de comportements à risque (tabagisme, abus d'alcool) et des troubles psychiatriques précoces et persistants. Ces mêmes impacts sont mentionnés par Collin-Vézina et Milne (2019) à propos de l'agression sexuelle en affirmant que cette forme de maltraitance entraîne des séquelles tant dans l'enfance que dans l'âge adulte. Les victimes présentent beaucoup plus de symptômes de stress consécutif au traumatisme et de dissociation que les enfants qui n'ont pas subi d'agression. Ces victimes présentent également la dépression et les troubles de comportements. Elles ont des comportements sexuels à risque, sont plus susceptibles de céder à la consommation abusive de l'alcool et de la drogue, à faire des tentatives de suicide, etc. Diette, Goldsmith, Hamilton et Darity (2017), quant à eux, ils se sont penchés sur les conséquences éducatives de la maltraitance infantile. Leurs recherches ont révélé que les enfants ayant subi cette victimisation sont susceptibles d'abandonner l'école plus que ceux qui n'ont pas été violentés. Kemboi (2013), s'inscrivant dans ce même cadre, a trouvé qu'à Nairobi, la maltraitance affecte négativement le niveau de participation des enfants aux études primaires. Elle fait décroître la performance des élèves, conduit à la discrimination basée sur le genre et à l'abandon scolaire. Maltais et Normandeau (2015) ont fait la recension des études sur le parcours des enfants victimes de maltraitance et sur l'identification des facteurs pouvant faire l'objet d'intervention préventive pour soutenir la réussite scolaire, entre 2007 et 2014. De cette recension, il ressort que dès les premières années, les enfants victimes de maltraitance sont susceptibles d'éprouver des difficultés en lecture et en mathématiques, lesquelles peuvent s'aggraver avec le temps. En classe, les enfants subissant les mauvais traitements ont des difficultés émotives, cognitives, comportementales qui entravent leurs capacités à gérer efficacement leur situation d'apprentissage et à réussir à l'école. Ceci amène un grand nombre d'entre eux à mettre fin prématurément à leur carrière scolaire.

On remarque donc que la maltraitance des enfants au sein de leur famille et le décrochage scolaire sont en corrélation : la violence contre l'enfant conduit à son désengagement scolaire qui lui-même devient facteur de sa maltraitance au sein de la famille. Les études qui ont révélé cette corrélation ont parlé de la famille, de manière générale.

Or il existe plusieurs types de familles : familles monoparentales, familles biparentales, familles polygamiques, familles nucléaires, familles élargies, familles recomposées, etc. Ces cellules diffèrent les unes des autres sur le plan de leur fonctionnement, de leur taille, de leur configuration, des liens biologiques ou sociaux unissant leurs membres, des trajectoires conjugales ayant abouti à leur établissement, des rapports que les enfants entretiennent entre eux-mêmes et avec leurs parents, des conflits qui les traversent, etc. Ces familles diffèrent aussi au niveau de l'acuité avec laquelle se posent en leur sein les victimisations subies par les enfants. On peut comprendre que le degré de l'impact de l'abandon scolaire sur la maltraitance infantile varie d'une catégorie de famille à une autre. Il importe donc, en examinant la corrélation entre le décrochage scolaire et les mauvais traitements infligés aux enfants par les personnes devant leur apporter des soins, de se focaliser sur un type particulier de cellule familiale pour avoir des données spécifiques, plus pertinentes et non générales. Dans cette optique, nous choisissons d'étudier ici le cas de la famille recomposée.

Selon l'approche de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) (France), la famille recomposée désigne un couple qui élève ensemble un ou plusieurs enfants qui ne sont pas tous de lui (Damon, 2013). Pour Le Gall et Popper-Gurassa (2013), de nos jours, la principale cause de la formation de ce type de famille est l'instabilité conjugale. Théry (2013) précise que les familles recomposées sont les secondes unions après le veuvage ou le divorce. De ce fait, on a dans ces types de famille, dans l'espace domestique, la superposition de deux cellules familiales : l'ancienne, déjà disloquée et la nouvelle qui vient d'être reconstituée sur les « décombres » de la précédente. Les familles recomposées appartiennent donc à des constellations familiales plus larges, renfermant divers réseaux où plusieurs nouveaux acteurs viennent s'ajouter aux anciens. Dans ces réseaux, circulent les enfants. Ceux-ci sont de deux catégories. D'une part, il y a ceux qui sont nés des premiers lits et ceux qui sont nés du nouveau lit. Les premiers ont des parents biologiques qui ne vivent plus ensemble à cause du divorce et du décès de l'un d'entre eux. Ces enfants vivent donc avec leur père ou leur mère et leur beau-parent tout en gardant souvent des liens avec leur parent biologique non résident. On les désigne par les termes suivants : beaux-enfants ou enfants non communs. Les seconds ont leurs deux parents biologiques qui vivent en couple. Ces enfants, dits enfants communs, ont donc la chance d'être auprès de leurs père et mère unis matrimonialement. A cette complexe configuration

familiale, semble être associé un risque de violence subie par l'enfant comme le souligne Théry (2013) qui écrit que les familles recomposées sont des « familles structurellement à risques ».

La maltraitance subie par les enfants dans ce type de famille semble être en lien avec le décrochage scolaire de l'enfant. Pour examiner ce lien, nous formulons deux hypothèses. La première stipule que la fréquentation de l'école, l'obtention des titres scolaires donne à l'enfant un statut socialement valorisé. En sortant prématurément et de manière volontaire de l'institution scolaire, l'enfant est vu comme un raté, un bon à rien. Il perd le statut qui le valorisait. Peu investi, il subit des mauvais traitements de la part des adultes devant prendre soin de lui. La seconde hypothèse stipule que les beaux-enfants ou enfants non communs du couple recomposé, ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques, étant orphelins ou ayant leur père et mère divorcés, bénéficient d'un filet protecteur plus faible, ce qui les expose beaucoup plus à la maltraitance, après leur sortie de l'école. Le cadre de référence théorique est constitué de la théorie écologique de la maltraitance infantile et de la théorie économique du crime. Selon l'approche écologique de la maltraitance, les mauvais traitements à enfant sont dus à un ensemble de facteurs de risque ou de protection se situant à divers niveaux : enfant, parents, famille élargie, communauté immédiate, société. Dans cette conception, on soutient que si la maltraitance survient entre l'enfant et le parent, ce ne sont pas seulement les caractéristiques de ces deux individus qui expliquent ce rapport conflictuel. Ces acteurs appartiennent à un système social plus étendu dans lequel existe des conditions qui, en interactions avec les facteurs associés à chacun d'entre eux, créent une vulnérabilité chez l'enfant ou soutiennent sa résilience (Dufour et Chamberland, 2009, citant Prilleltenski, Nelson et Péiron, 2001). Avec cette approche, nous tiendrons compte, non seulement des caractéristiques de l'enfant, de celles de ses parents biologiques ou de ses beaux-parents, mais des liens conjugaux, familiaux ayant précédés ou conduit à la formation de la famille recomposée et des conditions d'études qui ont été à la base du départ prématuré de l'enfant de l'école. La théorie économique du crime est une simple application du modèle traditionnel de maximisation de l'utilité des économistes néo-classiques au comportement criminel. Elle pose que le choix de passage à l'acte criminel est une décision rationnelle. Le criminel « maximise son espérance mathématique d'utilité en affectant les ressources et le temps dont il dispose entre certaines activités qui sont possibles pour lui, au nombre desquelles il y a des activités illégales » (Caro, 1981). C'est

donc une approche qui participe à la l'individualisme méthodologique. Celui-ci est une conception d'ensemble des sciences sociales reposant sur trois postulats. Le premier est le postulat de l'individualisme. Il « pose que tout phénomène social résulte de la combinaison d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles ». Le second postulat est celui de la compréhension, posant que « "comprendre" les actions, croyances ou attitudes individuelles de l'acteur individuel, c'est reconstruire le sens qu'elles ont pour lui ». Le dernier postulat est le postulat de la rationalité qui pose que le sujet est entièrement conscient du sens de ces actions et de ses croyances (Boudon, 2002). Avec la théorie économique du crime, nous indiquerons que le comportement maltraitant que l'adulte prestataire de soins a à l'égard de l'enfant décrocheur est économiquement rationnel. Nous montrerons qu'en mobilisant son capital économique et social pour scolariser l'enfant, cet adulte espérait le voir acquérir des connaissances lui donnant une compétence monnayable sur le marché du travail et lui assurant une insertion socio-professionnelle. Mais, le décrochage scolaire vient faire de cette prise en charge un investissement à perte, infructueux. Ceci pousse le parent à désinvestir, à négliger le déscolarisé au profit des autres enfants qui vont toujours à l'école et chez qui la possibilité de promotion sociale dans l'avenir est plus grande. Cette réalité engendre la maltraitance des décrocheurs.

II. METHODOLOGIE

2.1. Site et participants

2.1.1. Site

Le champ d'étude est le district d'Abidjan. Cette collectivité territoriale comprend 13 communes : Abobo, Adjamé, Attécoubé, Anyama, Bingerville, Cocody, Koumassi, Plateau, Marcory, Port-Bouet, Songon et Treichville. Ces municipalités ont des caractéristiques et des fonctions relativement différentes. Le Plateau est le centre administratif et économique. Il regorge la plus part des grandes institutions étatiques (Présidence de la République, Primature, Ministères, Assemblée Nationale, Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, etc.). Abobo, Koumassi et Yopougon sont vues comme des cités dortoirs. Bingerville, Songon et Anyama, situées à la périphérie du district sont des milieux semi-urbains. Adjamé et Treichville sont des centres commerciaux. Marcory et Cocody ont la réputation d'être des zones résidentielles de haut et moyen standing. Port-Bouet abrite le plus grand site industriel d'Abidjan. Attécoubé est essentiellement constituée de villages et de quartiers précaires (Kouamé Bi Gooré, 2013, se référant à ENSEA-PASU, 2006). Le district

connaît une perpétuelle croissance caractérisée par une forte industrialisation et une urbanisation galopante. Il concentre environ 60% des emplois du secteur secondaire (industrie) et 70% des emplois du secteur tertiaire (services et commerces). Vu comme un prolifique marché du travail, un eldorado, il attire un grand nombre d'individus venant des milieux ruraux ivoiriens et des pays limitrophes dans l'espoir d'y avoir un métier plus rémunérateur, valorisant, capable d'améliorer leurs conditions de vie (Kouamé Bi Gooré, 2013, citant Salmon-Marchat, 2004). Sur le plan démographique, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, Abidjan abrite 4.707.404 personnes. Les individus de moins de 18 ans sont au nombre de 1.419.927, soit 30,16% de la population du district. Selon une estimation de l'ENSEA-PASU (2006), dans cette agglomération, les enfants n'ayant pas encore 15 ans ont une proportion de 37,8% (Kouamé Bi Gooré, 2013). De l'avis de plusieurs observateurs, c'est sur l'espace abidjanais qu'on enregistre plus de cas de maltraitements d'enfants. Par exemple, d'après une étude menée par sept ONG sur la période de janvier à juillet 2019, dans cinq localités ivoiriennes (Bouaké, Boudoukou, Danané, Grand-Bassam, Abidjan), 84% des cas de violences faites aux tout-petits ont été commis dans le district d'abidjan (Aka, 2019). Du 4 janvier au 12 juin 2019, cette agglomération a constitué notre champ d'étude.

2.1.2. Participants

Le corpus des participants comprend : les enfants décrocheurs victimes de maltraitance vivant au sein des familles recomposées, les parents et les beaux-parents qui les prennent en charge, les individus vivant dans leur entourage, les professionnels de l'éducation, les assistants sociaux, les agents de sécurité publique, les responsables des Ministères en charge de l'éducation et de la protection des enfants. Nous ne disposons pas de base de sondage exhaustive de la population mère de chacune des catégories sociales composant notre population d'enquête. Ceci ne nous a pas permis de procéder à un tirage raisonné d'échantillon. Nous avons donc choisis un premier groupe de nos enquêtés de manière arbitraire. Ce groupe comprend 89 individus. A eux se sont ajoutés des répondants rencontrés par effet « boule neige » où un enquêté en suggère un autre en vue d'approfondir les données recueillies. Au total, les enquêtés sont au nombre de 154 individus. Parmi eux, il y a 65 enfants qui ont abandonné l'école et qui sont victimes de maltraitements. Ces enfants ont été choisis 5 par commune en vue d'avoir une suffisante représentativité spatiale du phénomène. Ils ont été identifiés à l'aide des informations recueillies auprès des centres

sociaux, des agents de la police nationale, des gendarmes du district d'Abidjan. Ces décrocheurs sont surreprésentés dans notre échantillon. En effet, ils sont plus concernés par l'étude. Celle-ci vise à apporter un éclairage sur la corrélation entre leur rupture scolaire et les victimisations qu'ils subissent au sein des familles recomposées. A ce titre, ces enfants détiennent des informations qui sont capitales dans l'élucidation de la problématique : les facteurs et les conséquences de leur décrochage, les rapports qu'ils entretiennent avec leurs parents biologiques ou leurs beaux-parents à partir de leur retrait de l'école, les types de maltraitements qu'ils subissent, les conséquences de leur victimisation. En plus, nous avons interrogé 26 parents biologiques d'enfants décrocheurs, soit 2 par commune et 26 beaux-parents, soit 2 par commune. Ces parents et beaux-parents ont des informations sur le processus d'abandon scolaire des jeunes décrocheurs ; sur les caractéristiques sociales, psychologiques de ces derniers ; sur les raisons en œuvre dans leur désengagement scolaire ; sur les réalités qui les poussent, eux les parents et les beaux-parents, à désinvestir ces enfants. En sus, nous nous sommes entretenus avec 10 individus qui sont dans l'entourage (voisinage) des enfants décrocheurs. Etant proches de ces enfants, partageant leur quotidien, les connaissant souvent depuis leur bas âge, ces individus possèdent des données sur leurs compagnies, sur les raisons qui les ont poussés à mettre fin à leur carrière scolaire, sur la responsabilité des parents et des beaux-parents dans cette déviance, sur l'ampleur, les facteurs, les impacts des mauvais traitements qu'ils subissent au sein de leur famille. A eux, s'ajoutent 10 individus issus du personnel enseignant et éducatif des écoles qu'avaient fréquentées ces enfants. Parmi ces personnes, il y a 5 enseignants et 5 éducateurs. Etant des professionnels de l'éducation, ayant été maîtres, professeurs, surveillants et éducateurs de ces enfants, ils sont à même de nous fournir des informations sur leurs caractéristiques sociales, psychologiques, sur leurs conduites, leurs rendements à l'école et les déterminants de leur rupture scolaire. En outre, 7 assistants sociaux venant de divers centres sociaux du district ont été interviewés. Gérant au quotidien les problèmes sociaux des populations, ils ont plusieurs éléments d'informations sur les tensions traversant les familles en général et les familles recomposées en particulier et sur la situation des enfants en difficulté. Ils nous ont permis d'identifier des décrocheurs maltraités à l'intérieur des cellules familiales reconstituées et de rentrer en contact avec eux. Nous avons, de surcroît, enquêté 3 gendarmes et 5 policiers. Assurant la sécurité des biens et des personnes, ils possèdent des données sur les types de victimisations infligées aux enfants, sur le profil socio-

démographique de leurs agresseurs et des circonstances de leur maltraitance. Enfin, parmi les participants, il y a 1 responsable du Ministère en charge de l'éducation primaire et secondaire et 1 responsable du Ministère en charge de la protection de l'enfant, de la promotion de la femme et de la famille. Ces responsables faisant partie des services de l'Etat ayant compétence de prévenir, de réguler l'abandon scolaire et la maltraitance des enfants, ils possèdent des informations sur l'ampleur de ces phénomènes, sur les mesures préventives et correctives déployées par les pouvoirs publics en la matière.

2.2. Techniques de recueil de données

Les données ont été recueillies à l'aide des techniques suivantes : l'observation, l'étude documentaire et l'entretien semi-directif. L'observation a été utilisée pour percevoir, appréhender, noter les comportements, les faits, les réactions et gestes des décrocheurs maltraités par leur famille et de leurs parents et beaux-parents dans leur cadre de vie.

L'entretien eu avec chacun des enquêtés a été individuel et semi directif. Il a permis à chacun des enquêtés de développer ses pensées, de s'exprimer avec un plus grand degré de liberté et de profondeur suivant la grille d'entretien que nous avons conçue. Celle-ci comportait les thèmes suivants : caractéristiques socio-économiques des enfants décrocheurs maltraités par leur famille, des parents ou beaux-parents maltraitants, les facteurs, les manifestations et les impacts de la maltraitance des décrocheurs scolaires. Dans le cadre de la recherche documentaire, nous avons eu accès à des études scientifiques portant sur le phénomène du décrochage scolaire, sur celui de la maltraitance infantile. Nous avons également exploité des textes de lois régissant ces phénomènes (constitution, code pénal, convention relative aux droits de l'enfant, lois sur l'éducation, etc.), des rapports produits par des institutions étatiques et des ONG qui luttent contre ces faits sociaux (Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Technique et de la Formation Professionnelle, UNESCO, UNICEF, etc.). De ces divers documents, nous avons extrait des données utiles à l'élucidation de notre objet d'étude.

2.3. Méthodes d'analyse de données

Nous avons fait recours aux méthodes suivantes : l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. La première a été utile dans l'analyse des données descriptives telles que les discours, les pensées, les comportements des individus de notre échantillon. Avec cette méthode, nous nous sommes intéressés aux significations que ces acteurs attribuent à l'abandon scolaire et à la maltraitance dont les

enfants décrocheurs sont victimes. L'analyse quantitative nous a servi à faire ressortir, à comprendre et à expliquer les

données numériques, mesurables, les informations pouvant être converties en chiffres.

III. RESULTATS

3.1. Caractéristiques socioéconomiques des décrocheurs subissant la maltraitance au sein des familles recomposées

-Liens parents-enfants dans les familles recomposées :

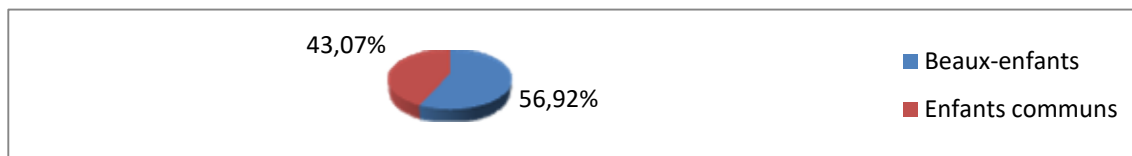


Figure 1 : Proportion des beaux-enfants et des enfants communs parmi les décrocheurs maltraités

Sur 10 enfants décrocheurs maltraités dans les familles recomposées, on a environ 6 beaux-enfants et 4 enfants communs. Sur 10 beaux-enfants, on a environ 4 orphelins et

6 dont les parents ont divorcés. Dans leur quasi-totalité (81,08%), les beaux-enfants ne bénéficient pas d'une assistance de la part des parents non résidents.

-Sexe et âge biologique :

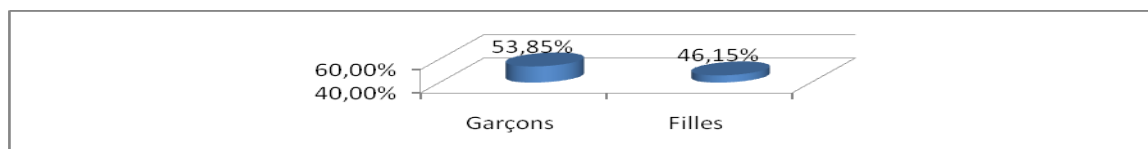


Figure 2 : Répartition des décrocheurs maltraités en fonction du sexe

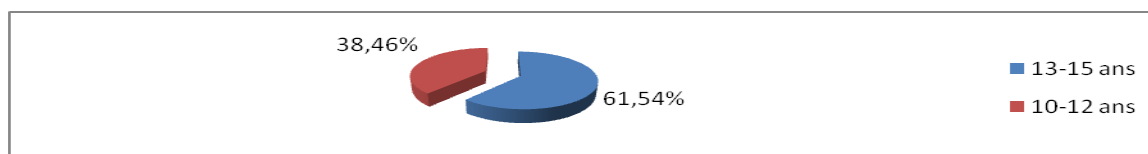


Figure 3 : Répartition des décrocheurs maltraités en fonction de l'âge

Parmi les décrocheurs subissant la maltraitance, il y a plus de garçons que de filles. Au niveau de l'âge, numériquement, les adolescents de 13 à 15 ans sont plus nombreux constituant environ les 3/5 (61,54%) du groupe contre 38,46% d'enfants âgés de 10 à 12 ans. L'âge de l'ensemble de ces décrocheurs appelle deux remarques. D'une part, on s'aperçoit qu'aucun de ces enfants n'a encore atteint l'âge légal d'admission au travail qui est de 16 ans conformément au code du travail ivoirien. De l'autre, le fait

qu'ils soient hors du système éducatif alors qu'ils n'ont pas 16 ans révolus est une entorse à la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 qui rend obligatoire la scolarisation de tous les enfants des deux sexes âgés de 6 à 16 ans.

-Age auquel survient l'abandon scolaire : à ce niveau, les enfants se scindent en 2 groupes : ceux qui ont quitté l'école entre 13 et 15 ans constituant 46,15% du groupe et ceux qui se sont désengagés de l'école avant d'atteindre 12 ans. Ces derniers ont une proportion de 53,83%.

-Niveau d'études :

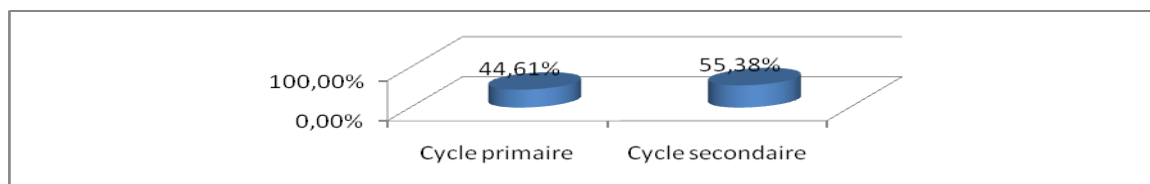


Figure 4 : Répartition des décrocheurs en fonction du niveau d'études

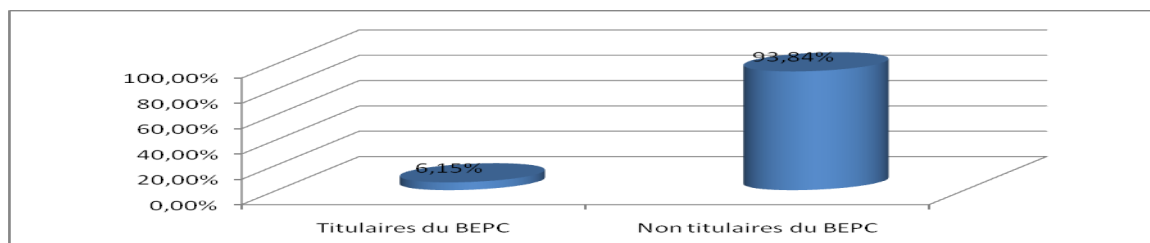


Figure 5 : Proportion des titulaires et des non titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du secondaire (BEPC)

Dans l'ensemble, ces enfants ont un faible niveau d'études, une qualification qui ne peut les rendre compétitifs sur le marché du travail.

-Nombre d'enfants comptant les ménages dont les décrocheurs sont issus :

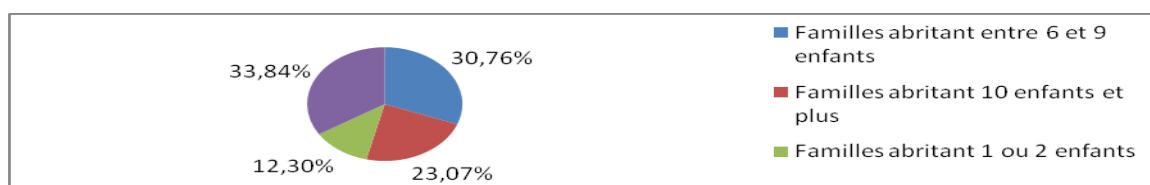


Figure 6 : Proportion des familles recomposées en fonction du nombre d'enfants pris en charge

Au vu des chiffres, dans l'ensemble, les décrocheurs vivent dans des familles de grande taille.

-Situation scolaire des frères et sœurs, des demi-sœurs et demi-frères

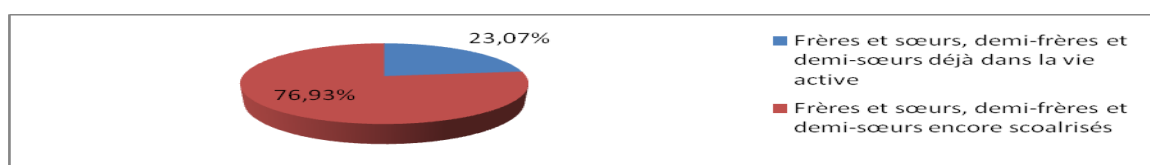


Figure 7 : Répartition des décrocheurs en fonction du nombre de frères et sœurs, de demi-frères et demi-sœurs déjà dans la vie active et encore scolarisés.

Plus des $\frac{3}{4}$ des décrocheurs ont des parents et des beaux-parents qui ont à leur charge un nombre estimable d'écoliers, d'élèves et d'étudiants.

-Nationalité et ethnie :

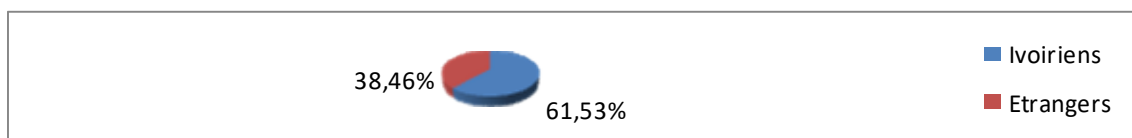


Figure 8 : Répartition des décrocheurs en fonction de la nationalité

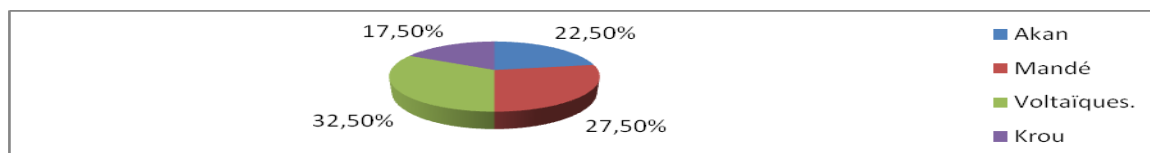


Figure 9 : Répartition des décrocheurs ivoiriens en fonction des groupes ethniques

Parmi les décrocheurs maltraités, on a 3/5 d'ivoiriens et 2/5 d'étrangers. Les nationaux appartiennent majoritairement aux groupes Mandé et Voltaïques. Parmi les

étrangers, les Burkinabé sont les plus nombreux (32%), suivis des Maliens (24%), des Guinéens (20%), des Béninois (16%) et des Nigériens (10%).

-Religion :



Figure 10 : Répartition des décrocheurs maltraités en fonction des religions pratiquées

Dans leur forte majorité, les décrocheurs maltraités sont des adeptes des religions monothéistes.

-Sexualité : 49,23% des décrocheurs n'ont pas encore connu de rapports sexuels. Ce qui n'est pas le cas chez plus de la moitié (50,76%). Ces derniers ont déjà pratiqué ce type de rapport. Parmi eux, 8 filles, soit environ $\frac{1}{4}$ des sexuellement actifs, ont déjà contracté des grossesses précoces. 3 de ces adolescentes sont des filles-mères. Elles ont chacune 1 enfant. La moins âgée a 14 ans et les deux autres ont 15 ans chacune.

-Loisirs : les $\frac{3}{4}$ des adolescents de 13 à 15 ans ayant volontairement mis fin à leurs études se divertissent dans les cybercafés, sur les réseaux sociaux, dans les salles de jeux vidéo, dans les maquis bars, sur les plages, dans les boîtes de nuit et en allant à des concerts ou soirées dansantes. Le quart du groupe se consacre à la lecture et à la télévision. On remarque que ces jeunes s'adonnent beaucoup plus à des distractions qui les amènent à passer le clair de leur temps en dehors de la maison, à rentrer souvent très tard dans la nuit ou à découcher. Ceci est souvent à la base du mécontentement des parents. Chez les 10-12 ans, le sport,

les jeux vidéo et la télévision sont les principales récréations.

-Cadre de vie : parmi ces enfants, moins d'un individu sur 5 (15,38%) vit dans les quartiers de haut standing. Plus de la majorité d'entre eux habite les milieux de standing moyen et 30,76% du groupe sont dans des bidonvilles, des quartiers précaires peu fournis en équipements socio-économiques.

-Aspirations éducatives et professionnelles : 2 décrocheurs sur 5 (40%) veulent reprendre les cours, ce qui n'est pas le cas chez 3 sur 5 (60%). Concernant les projets professionnels, ceux qui ambitionnent poursuivre leurs études, dans leur forte majorité, rêvent de devenir des cadres moyens ou supérieurs de l'administration publique (policiers, professeurs de lycée, médecins, etc.). Les individus qui n'ont plus l'intention de reprendre le chemin de l'école désirent, dans l'ensemble, travailler à leur propre compte, faire un travail indépendant. Ils veulent être des hommes et femmes d'affaires, des commerçants, des menuisiers, des boulangers, etc. Une proportion non négligeable d'entre eux projette d'aller à l'aventure en

Europe, aux Etats-Unis, en Afrique du nord et du sud pour gagner leur vie en faisant de petits boulots.

-Situation professionnelle des parents et beaux-parents prenant en charge les décrocheurs : à ce niveau, les adultes qui ont en charge les décrocheurs se répartissent en quatre sous-groupes. En premier lieu, il y a les retraités et les sans emploi. Ils ont une proportion de 7,69%. En second lieu, nous avons des individus exerçant des petits métiers dans le secteur informel, des métiers peu rémunérés : petits commerçants, artisans (forgerons, ferronniers, menuisiers, etc.). Ils constituent 41,53% de ces parents. Ensuite, viennent les cadres moyens de l'administration (instituteurs, professeurs de lycée, infirmiers, sages-femmes, policiers, gendarmes, etc.). Ils représentent un peu plus du tiers de ces individus (35,38%). Enfin, nous avons les cadres supérieurs de l'administration (enseignants du supérieur, inspecteurs des impôts, ingénieurs, administrateurs d'entreprises, etc.). Ils ont une proportion de 15,38%. Dans l'ensemble ces adultes n'ont pas une position socio-économique satisfaisante.

3.2. Facteurs du décrochage scolaire

3.2.1. Difficiles conditions d'études

Elles ont été citées par 1/10 des décrocheurs comme les prépondérants facteurs du décrochage scolaire. Elles sont : longue distance séparant l'école du lieu d'habitation et insuffisants moyens de transport, effectif pléthorique, manque de table-bancs dans les classes, faible encadrement des apprenants par les enseignants, conditions de vie difficiles chez les tuteurs (manque de nourriture, charges excessives de travaux ménagers, violences psychologiques, physiques et sexuelles subies par l'enfant, etc.).

3.2.2. Rapports conflictuels à l'école

Ils ont été mentionnés comme la principale raison du désengagement scolaire chez 13,84% des enfants. On note d'abord les rapports difficiles élèves-enseignants, dans la majorité des cas, à l'école primaire. Ils ont diverses sources. A la charge des élèves, nous avons : leur effronterie, leur caractère belliqueux (bagarre), leur indiscipline, le vandalisme, la tricherie auxquels ils s'adonnent. A la charge de l'enseignant, il y a : les violences physiques et psychologiques infligées aux élèves, l'harcèlement sexuel exercé contre les filles, etc. Les rapports conflictuels avec les autres élèves conduisant à l'abandon de l'école apparaissent principalement au niveau du cycle secondaire. Ils puisent leurs sources dans les oppositions entre bandes rivales, entre les mouvements et organisations d'élèves et

d'étudiants opérant sur un même espace scolaire et se disputant le contrôle de cet espace. Ces oppositions se traduisent par des rixes, bagarres, affrontements où les protagonistes font usage de couteaux, de machettes et autres armes blanches et contondantes. Les chefs de files des bandes vaincues ou les membres des bandes ayant causé un mal, des blessures ou autres dommages d'ampleur relevée fuient l'école pour se mettre à l'abri des représailles.

3.2.3. Dévalorisation de l'école

Chez 1/5 des décrocheurs le départ de l'école puise sa source grandement dans la dévalorisation du système scolaire. Ces jeunes voient la fréquentation de l'école comme une perte de temps, une souffrance inutile. Ils sous-estiment les diplômes qu'ils trouvent encombrant, sans valeur, parce que ne pouvant pas permettre une insertion socioprofessionnelle rêvée.

3.2.4. Engagement précoce dans une activité génératrice de revenus

Cet engagement a un lien avec la mésestimation de l'institution éducative. Il est considéré comme le principal facteur d'abandon chez environ le quart des décrocheurs (23,07%). L'enfant qui travaille se consacre à l'exécution du boulot parce que celui-ci lui est gratifiant : il lui procure un plaisir, une habileté, une valeur sociale et souvent de l'argent. Or l'exécution du travail est souvent peu compatible avec le suivi des cours. Ceci fait que l'enfant se détourne de l'école, s'adonne entièrement au travail et finit par sortir du système scolaire.

3.2.5. Faibles rendements scolaires

Les multiples redoublements, les échecs à répétition font que l'enfant prend un grand retard par rapport aux autres membres de sa promotion, de la cohorte à laquelle il appartient. Ces réalités finissent par le dévaloriser aux yeux de son entourage, à lui donner un complexe d'infériorité, un sentiment d'impuissance, une « psychose » face aux épreuves scolaires. Ces dispositions psychologiques négatives entraînent chez lui le découragement et, en fin de compte, le retrait de l'école.

Il convient de souligner que dans la plus part des cas, les maigres résultats sont dus à une multitude de facteurs : absentéisme des enseignants, insuffisance des infrastructures d'accueil et du personnel éducatif, grèves intempestives, difficultés financières des parents, faible suivi du travail de l'enfant à la maison, situation d'handicap de l'enfant, maladies qu'il traîne (maux d'yeux, maux d'oreilles, etc.), sa démotivation due au décès du père ou de la mère, du

divorce des parents, du peu de considération qu'on lui donne dans la famille recomposée, etc.

3.2.6. Grossesses précoces

8 filles, soit 12,30% des décrocheurs ont mis fin à leur carrière éducative parce qu'elles sont tombées enceintes précocement. L'exercice du métier d'élève demande à l'apprenant d'avoir une position assise pendant de longues heures, de quitter la maison tôt le matin et de rentrer tard le soir, d'être en public pendant une période considérable, de faire des devoirs, d'apprendre ses leçons, etc. Ces choses deviennent difficiles à faire en cas de grossesse surtout que l'état gravidique fait subir à la fille des vomissements, des céphalées, des vertiges, etc. Ces réalités amènent les filles à interrompre leur carrière scolaire.

3.3. Maltraitance subie par les décrocheurs

3.3.1. Mauvaise qualité des rapports entre les adultes prestataires de soins et les décrocheurs

Les informations recueillies indiquent que 69,23% des parents et beaux-parents ont des opinions défavorables sur les décrocheurs. Pour eux, ils sont : des ratés, sans avenir, bons à rien, paresseux, impolis, voyous, délinquants, capables d'inculquer leurs mauvaises conduites aux autres enfants, etc. Ceci détériore les rapports entre les décrocheurs et ceux qui les prennent en charge. Ces rapports se sont considérablement dégradés à partir du départ de l'école des enfants. La quasi-totalité des décrocheurs (84,61%) soutiennent que le comportement de leurs parents et beaux-parents a changé à leur égard depuis qu'ils ont mis fin à leur carrière scolaire. Ces parents sont devenus plus rigoureux, plus sévères, plus violents. Ils respectent faiblement leur droit d'aïnesse, privilégient les persévérants scolaires plus qu'eux. Ils leur laissent très peu de marge de manœuvre, peu de choix, peu d'alternatives, tiennent, de moins à moins, compte de leurs avis, de leurs opinions ce qui fait que les décisions qu'ils prennent les concernant sont faiblement en accord avec leur souhait, leurs besoins, voire leur intérêt supérieur. La distance affective entre ces parents et leurs enfants déscolarisés est devenue de plus en plus grande. A ce propos, voici des extraits de discours des décrocheurs :

« Quand j'allais à l'école, je m'entendais bien avec mon père. Mais quand j'ai quitté l'école, il dit que je suis un raté, un bon à rien. Il me relègue au second plan. Tout son regard est tourné vers mes petits frères qui vont à l'école. Moi, il fait comme si je ne suis pas son enfant. Il est devenu trop méchant à mon égard. » (M. K., 12 ans, ayant abandonné l'école en classe de 6^e).

« Le fait que je ne sois plus élève a fait de moi l'ennemi juré de ma mère et de mon beau-père. Ils me haïssent comme un chien. Pour eux, je suis un délinquant, c'est moi qui vole leur argent, leurs bijoux. Ils me frappent, me privent de nourriture, ils me maltraitent. Avant, ils ne me faisaient pas cela » (G.L., 15 ans, ayant abandonné l'école en classe de 4^e).

3.3.2. Maltraitance d'ordre physique

C'est le fait de frapper l'enfant en lui infligeant des gifles, des coups de poing, de pied, de tête. C'est également le fait de le battre avec une chicote, un fouet, un morceau de bois, des fils de courant, et avec tout objet contondant ou blessant. Ces actes entraînent chez l'enfant des dommages corporels (blessures, déchirures, fractures, etc.) ou risquant d'en entraîner. La quasi-totalité des décrocheurs dans les familles recomposées ont affirmé qu'ils sont confrontés à cette catégorie de violence. Mais l'ampleur et la fréquence de cette maltraitance varient d'un individu à l'autre, d'une famille à une autre. Elle est souvent associée à plusieurs autres types de mauvais traitements à savoir : sévices sexuels, exploitation de la main-d'œuvre, négligence. Mais, les enfants chez qui la maltraitance physique est plus chronique, plus exagérée représentent 15,38% de l'ensemble des décrocheurs maltraités. Parmi ces enfants, on a autant de filles que de garçons. Mais 3 individus sur 10 sont âgés de 13 à 15 ans et 7 individus sur 10 ont entre 10 et 12 ans. En se fondant sur ces chiffres, on peut comprendre que ce sont les plus jeunes enfants qui en souffrent le plus. 1/5 de ces enfants sont des enfants communs et 80% sont des beaux-enfants. Ceci indique que plus l'enfant vit avec son père ou sa mère et un beau-parent, plus il est violenté physiquement. S'agissant des auteurs de cette violence, ils diffèrent selon le fait que l'enfant soit bel-enfant ou enfant commun. Chez les beaux-enfants, la maltraitance physique est beaucoup plus infligée par les beaux-parents dans la majorité des cas (54,05%). Ces beaux-parents maltraitants sont à 60% de sexe féminin et à 40% de sexe masculin. Dans 27,02% des cas, les parents biologiques résidents ont été désignés comme les plus violents. Alors que les parents biologiques non résidents sont vus comme plus maltraitants dans 8,10% des cas. Enfin, en dehors des parents biologiques et des beaux-parents, dans 1 cas sur 10, les beaux-enfants reçoivent beaucoup plus de coups de la part de divers autres individus au sein de la famille recomposée : domestiques, aînés, oncles, tantes, protégés des parents, etc. Chez les enfants communs, dans 53,37% des cas, ce sont les pères qui sont les plus impliqués dans la maltraitance physique, suivis des mères (25%) et d'autres personnes résidentes dans

la famille recomposée (domestiques, aînés, oncles, tantes, protégés des parents) (21,42%).

3.3.3. Maltraitance sexuelle

Ici, les décrocheurs subissent de la part des adultes quatre types d'actes : attouchements, rapports sexuels, viol, inceste. Ces actes sont précédés, accompagnés ou suivis de menaces, de violence, d'intimidation ou de manipulation exercés contre l'enfant pour l'amener à céder, à garder le silence, à ne pas dévoiler sa victimisation. Moins de 1/10 des décrocheurs (7,69%) subit ce type de maltraitance. Les victimes sont uniquement de sexe féminin. Le quart d'entre elles a entre 10 et 12 ans et les trois quart entre 13 et 15 ans. Elles sont toutes des beaux-enfants. Elles subissent cette violence uniquement de la part de leurs beaux-pères et des tierces personnes hébergées par la famille.

3.3.4. Maltraitance psychologique

Lorsque la maltraitance est de nature psychologique, elle se traduit en actes nuisant à la santé et au développement affectif, social et moral de l'enfant. Il s'agit par exemple : du fait de limiter les mouvements de l'enfant, de le dénigrer, le ridiculiser, le rejeter, le menacer, l'intimider ou avoir à son égard d'autres formes non physiques de traitements hostiles. Moins d'1/5 (15,38%) des décrocheurs vivent fréquemment cette forme de maltraitance. Parmi eux, il y a 40% de filles et 60% de garçons. 3/10 de ces victimes ont entre 10 et 12 ans et 7/10 ont entre 13 et 15 ans. Cette catégorie de mauvais traitement est beaucoup plus ressentie chez les enfants communs qui fournissent 80% des victimes que chez les beaux-enfants qui représentent 20% des enfants qui en souffrent. La quasi-totalité des auteurs de maltraitance psychologique sont les parents biologiques.

3.3.5. Abandon ou négligence

Nos enquêtes nous ont révélé que les enfants qui font plus l'expérience de la négligence de la part de leurs parents constituent environ le tiers des décrocheurs (32,30%). Ce chiffre fait du comportement négligent la plus importante victimisation subie par les décrocheurs de la part des personnes qui doivent leur procurer l'assistance. Parmi les victimes, les garçons représentant 52,38% ont une proportion légèrement plus forte que celle des filles (47,62%). En matière d'âge, 2/3 de ces enfants ont entre 13 et 15 ans et le tiers a entre 10 et 12 ans. Plus de 7/10 d'entre eux sont nés du second lit, autrement dit, vivent avec leurs parents biologiques encore liés par le mariage, tandis qu'environ 3/10 de ces enfants sont issus du premier lit. Chez les enfants communs, ce sont les pères qui délaissent

plus. Alors que chez les beaux-enfants ou enfants non communs, c'est le beau-parent qui est plus négligent. L'abandon subit par les décrocheurs s'exprime par le manque de supervision dont ils bénéficient, le peu d'argent de poche qu'on leur donne, leur garde-robe peu fournie, peu de soins et de soutien qu'ils reçoivent en cas de maladie. En outre, ils font très peu de sortie avec les adultes de la maison, leur part de nourriture est faible comparativement à celle des persévérants scolaires, leurs couchettes sont les moins confortables, etc.

3.3.6. Exploitation de la main d'œuvre

Plus haut, nous avons vu que 15 décrocheurs sur 65 (23,07%) ont mis fin à leur carrière scolaire, principalement à cause de leur astreinte précoce aux activités. Un nombre considérable d'entre eux continuent à subir cette maltraitance après leur décrochage. A ce nombre se sont ajoutés d'autres enfants qui ont commencé à devenir enfants travailleurs à partir de leur départ de l'école. Les informations recueillies indiquent que les déscolarisés qui subissent la mise au travail comme la prépondérante maltraitance constituent, en tout, 29,23% du groupe, soit 19 décrocheurs sur 65. Moins de 4 individus sur 10 (36,84%) ont entre 10 et 12 ans. Les 13-15 ans représentent environ 2/3 du groupe (63,15%). Parmi eux, les garçons sont majoritaires (68,42%). Les filles ont une proportion de 31,57%). Ils sont dans leur quasi-totalité (84,21%) des enfants issus des premiers lits, ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques. Les décrocheurs travailleurs peuvent être répartis en quatre groupes. D'abord, il y a ceux qui sont essentiellement occupés aux travaux domestiques. Au nombre de 4, ils accomplissent les tâches suivantes : lessive, vaisselle, cuisine, laver et accompagner les tout-petits à l'école, aller chercher de l'eau, casser du bois de chauffage, nettoyer les toilettes, la cour, etc. Ensuite, nous avons les déscolarisés réduits à de petits commerçants par les adultes qui les prennent en charge. Ils vendent de l'eau glacée, de la glace, des journaux, des mouchoirs en papiers (lotus), etc. En plus, il y a les décrocheurs qui sont en apprentissage ou auxiliaires de certains artisans : aide-maçon, apprentis menuisiers, apprentis mécaniciens. Enfin, il y a ceux qui ont été placés comme domestiques. Dans ce dernier groupe, on a que des filles. Chez leurs employeurs, elles font le ménage, la cuisine, sont des nounous, prennent soin des personnes âgées ou invalides, etc. Le salaire qui leur est dû, compris entre 10.000 et 23.000 francs, est versé à leur mère, père ou à leur beau-parent. De par leur nature, leurs conditions d'exercice, les activités accomplies par les décrocheurs sont des pires formes du travail des enfants.

En somme, en matière de maltraitance, sur le plan quantitatif, les enfants communs subissent principalement 2 types de mauvais traitements : la maltraitance psychologique et la négligence. Alors que, les beaux-enfants prédominent dans 3 formes de victimisations infantiles : sévices sexuels, sévices corporels et astreinte au travail. Sur le plan qualitatif, les enfants communs souffrent de maltraitance qu'on peut qualifier de « douce », de « légère ». Alors que les beaux-enfants expérimentent les formes « fortes », « violentes » des victimisations infantiles : violences sexuelles, corporelles et mise aux pires formes de travail. Ces maltraitements moins « doux », « violents » sont susceptibles d'avoir un impact d'une considérable ampleur sur le corps et sur le mental des enfants qui en souffrent.

IV. DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de cette recherche confirment nos deux hypothèses. La première stipule que la fréquentation de l'école, l'obtention des titres scolaires donne à l'enfant un statut socialement valorisé. En sortant prématurément et de manière volontaire de l'institution scolaire, l'enfant est vu comme un raté, un bon à rien. Il perd le statut qui le valorisait. Peu investi, il subit des mauvais traitements de la part des adultes devant prendre soin de lui. La seconde hypothèse stipule que les beaux-enfants ou enfants non communs du couple recomposé, ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques, étant orphelins ou ayant leurs père et mère divorcés, bénéficient d'un filet protecteur plus faible, ce qui les expose beaucoup plus à la maltraitance, après leur sortie de l'école. Ces résultats confirment également les analyses de plusieurs chercheurs qui ont identifié le décrochage scolaire comme l'un des facteurs de la maltraitance des enfants. Parmi ces auteurs, il y a le Centre de Jeunesse de Montréal-Institut universitaire (2011). Faisant la synthèse des connaissances permettant d'avoir une compréhension suffisante de la problématique de la négligence infantile, dans le cadre de l'élaboration d'un programme montréalais en matière de négligence et en s'appuyant sur la littérature scientifique en la matière, ce centre inclut l'abandon scolaire parmi les facteurs augmentant la probabilité que la négligence se produise. Dans cette même perspective, citant Mennen, Kim et Trickett (2010), Mulder et al. (2018) indiquent que le comportement négligent des parents puise ses sources dans diverses expériences négatives de l'enfant parmi lesquelles nous avons l'absence de fréquentation scolaire. De leur côté, Sofuoglu, Kandemirci et Nalbantçilar (2016) ont trouvé qu'en Turquie, moins que les persévérants scolaires, les décrocheurs sont victimes de violence et de négligence

psychologiques et physiques au sein de leur famille. D'autres chercheurs ont trouvé que le fait d'être un bel-enfant dans la famille recomposée expose beaucoup plus aux mauvais traitements de la part des adultes prestataires de soins. Parmi ces chercheurs, il y a Barbara et Christian (2019). En se référant à Starling, Holden et Jenny (1995), Schnitzer et Ewigman (2005), ces auteurs ont relevé que le taux de mortalité infantile dû à la violence parentale est exceptionnellement élevé chez les enfants vivant dans les ménages où habite un adulte non apparenté. Dans le même ordre d'idées, selon Cadolle (2014) : « Pour les candidats à la recomposition, les rôles ne sont pas définis à l'avance, à chacun de les inventer, d'où un risque accru de conflits ». En lien à ce qui précède, Cadolle (2014) a indiqué que les familles recomposées enquêtées sont traversées par des tensions et rivalités entre les enfants non communs et leurs beaux-parents. Ce qui fait que, d'après les investigations, 1/6 des beaux-enfants sont victimes de brimades, d'humiliations, de violences de la part du conjoint de leur père ou mère.

REFERENCES

- [1] Aka M. (2019). Enquête/Viol, maltraitements, enlèvement et assassinat : ces crimes qui déniaient leurs droits aux enfants. Infodrome. Consulté le 15 janvier 2020. <http://www.linfodrome.com/societe-culture/52788-enquete-viol-maltraitance-enlevement-et-assassinat-ces-crimes-qui-denient-leurs-droits-aux-enfants>
- [2] Barbara H. et Christian C. W. (2019). La violence physique envers les enfants : un tour d'horizon, 8-13. MacMillan H. Maltraitance des enfants. Consulté le 22 juillet 2019, <http://www.enfant-encyclopedia.com/sites/default/files/dossiers-complets/fr/maltraitance-des-enfants.pdf>
- [3] BIT. (2015). Rapport mondial de 2015 sur le travail des enfants : Ouvrir aux jeunes la voie du travail décent. Genève : BIT.
- [4] Boudon R. (2002). Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? Sociologie et sociétés, 34 (1). Consulté le 24 octobre 2020. <https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/2002-v34-n1.../009743ar.pdf>
- [5] Cadolle S. (2014). Familles recomposées : quelle place pour chacun ? Consulté le 21 juillet 2019. <https://www.documentation-sociale.org/base-prisme/77449/>

- [6] Caro J.Y. (1981). La théorie économique du crime. Sociologie du travail, (1), janvier-mars, 122-128. Consulté le 24 octobre 2020. https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1981_num_23_1_1671
- [7] Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. (2011). Programme-cadre montréalais en négligence. La compréhension de la problématique de la négligence. Consulté le 10 juillet 2019. www.unipsed.net/wp-content/.../Negligencepartie1_13dec2011_min.pdf
- [8] Collin-Vézina D. et Milne L. (2019). L'agression sexuelle d'enfants : un tour d'horizon, 19-23. MacMillan H. Maltraitance des enfants. Consulté le 22 juillet 2019, <http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/dossiers-complets/fr/maltraitance-des-enfants.pdf>
- [9] Coordination de l'aide aux victimes de maltraitements. (2002). L'aide aux enfants victimes de maltraitements : guide des intervenants auprès des enfants et adolescents. Consulté le 22 juillet 2019, http://www.yapaka.be/files/ta_guide.pdf.
- [10] Damon J. (2013). Les familles recomposées, approche sociologique. S.E.R. « Etudes », 2013/5, tome 418, 619-630. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2013-5-page-619.htm>
- [11] Diette T. M., Goldsmith A.H., Hamilton D. et Darity W.A. (2017). Child Abuse, Sexual Assault, Community Violence and High School Graduation. *Review of Behavioral Economics*, 2017, 4 : 215-240. Consulté le 25 juillet 2019, <https://www.nowpublishers.com/article/Details/RBE-0065>
- [12] Dubowitz H. et Poole G. (2012). La négligence à l'égard des enfants : un tour d'horizon, 14-18. MacMillan H. Maltraitance des enfants (2019). Consulté le 22 juillet 2019, <http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/dossiers-complets/fr/maltraitance-des-enfants.pdf>
- [13] Dufour S. et Chamberland C. (2009). Agir au mieux pour prévenir et contrer la maltraitance envers les enfants du Québec. Santé, Société et Solidarité, (1), 119-127. Consulté le 22 octobre 2020. https://www.persee.fr/doc/oss_1634-8176_2009_num_8_1_1328
- [14] ISU et UNICEF. (2005). Enfants non scolarisés : mesure de l'exclusion de l'enseignement primaire. Consulté le 10 juin 2019. uis.unesco.org/.../children-out-of-school-measuring-exclusion-from-primary-education-fr.pdf
- [15] Kemboi A.J. (2013). Relationship Between Child Abuse and Academic Performance in Five Selected Primary School in Suguta Zone of Samburu County. A research project report submitted in partial fulfillment of the requirement for the award of post-graduate diploma of education at the university of Nairobi. Consulté le 25 juillet 2019, http://erepository.uonbi.ac.ke/bitstream/handle/11295/56229/Kemboi_Relationship%20Between%20Child%20Abuse%20And%20Academic%20Performance%20In%20Five%20Selected%20Primary%20School%20In%20Suguta%20Zone%20Of%20Samburu%20County..pdf?sequence=5&isAllowed=y
- [16] Kouamé Bi Gooré R. (2013). Abandon d'enfants dans le district d'Abidjan. Thèse unique de doctorat en criminologie, option psychologie criminelle, université Félix Houphouët Boigny de Cocody (Abidjan), thèse non publiée.
- [17] Le Gall D. et Popper-Gurassa H. (2013). Editorial. Les familles recomposées à l'heure des parentés plurielles. *ERES « Dialogue »*, 2013/3, 201, 7-14. Consulté le 26 juillet 2019, <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2013-3-page-7.htm>
- [18] Maltais C. et Normandeau S. (2015). Le parcours scolaire des enfants victimes de maltraitance parentale : recension d'études entre 2007 et 2014. *Revue de psychoéducation*, 44 (2), 317-350. Consulté le 25 juillet. <https://www.erudit.org/fr/revues/psyedu/2015-v44-n2-psyedu02998/1039258ar.pdf>
- [19] Mulder T.M., Kuiper K. C., van der Put C.E., Stams G.J.J.M. et Assink M. (2018). Risk factors of child neglect : A meta-analytic review. *Child Abuse & Neglect*, 77, 198-210, consulté le 20 juillet 2019, <http://isiarticles.com/bundles/Article/pre/pdf/135309.pdf>
- [20] Murhi Mihigo I. et Bucekuderhwa Bashige C. (2017). Abandon scolaire au Sud-Kivu. Formation et profession, 25(2), 49-64, consulté le 16 avril 2019. http://formation-profession.org/files/numeros/17/v25_n02_418.pdf

- [21]OMS. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Consulté le 22 juillet 2019, https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf
- [22]Sawadogo J. B. et Soura A. B. (2002). L'abandon précoce en milieu scolaire : Analyse et recherche de modèle explicatif, consulté le 16 avril 2019, http://www.rocare.org/smallgrant_burkina2002.pdf
- [23]Sika G.L. et Kacou Amoin. (2018). La situation des enfants en dehors du système scolaire en Côte d'Ivoire European Scientific Journal, 14 (31). Consulté le 15 juillet 2019. <https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/11473>
- [24]Sofuoglu Z., Kandemirci B. and Nalbantçilar S. C. (2016). Child Abuse and Neglect Among Children Who Drop Out of School : A Study in Izmir, Turkey. Social Work in Public Health, 31 :6, 589-598, consulté le 21 juillet 2019, <http://dx.doi.org/10.1080/19371918.2016.1160343>
- [25]Théry I. (2013). Penser la filiation. Véronique Bedin (éd.) La parenté en question(s). Auxerre : Éditions Sciences Humaines. consulté le 22 octobre 2020. <https://www.cairn-int.info/la-parente-en-questions--9782361060350-page-55.htm>
- [26]UNESCO. (2016). L'Education pour les peuples et la planète: créer des avenir durables pour tous, résumé du rapport mondial de suivi sur l'éducation, 2016. Consulté le 14 août 2019. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245745_fre
- [27]Wekerle C. (2012). La violence psychologique, 24-29. MacMillan H. Maltraitance des enfants (2019). Consulté le 22 juillet 2019, <http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/dossiers-complets/fr/maltraitance-des-enfants.pdf>